



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BARR
FESTIVAL CLAIR DE NUIT 2019
REGLEMENT JEU "DESTINATION PAYS DE BARR"

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La Communauté de Communes du Pays Barr, sise 57 rue de la Kirneck, 67140 Barr, Collectivité Territoriale, propose un jeu-concours avec un tirage au sort. Ce jeu est organisé dans le cadre du Festival « Clair de Nuit » 2019.

ARTICLE 2 : DUREE

Ce concours est organisé pour toute la durée du festival, soit du 26 au 28/07/2018 et du 02 au 04/08/2018.

ARTICLE 3 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Le jeu est ouvert à toute personne physique capable et âgée de plus de 18 ans, résidant en France ou à l'étranger et assistant au Festival « Clair de Nuit ». Le jeu ne concerne pas les dirigeants, le personnel, les collaborateurs permanents et occasionnels ainsi que les membres de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints) de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

ARTICLE 4 : COMMENT PARTICIPER ?

Le jeu est ouvert à toute personne assistant au Festival « Clair de Nuit ». Des bulletins de participation sont à la disposition du public tous les soirs du festival.

Il ne devra être déposé qu'un bulletin de participation par personne majeure et par soir du festival. Le bulletin de participation devra comporter au moins le nom, le prénom et la commune de résidence de la personne ainsi que le tel OU l'adresse mail.

Tout bulletin illisible ou raturé sera considéré comme nul.

ARTICLE 5 : OFFRES / LOTS

Les lots seront répartis entre les deux weekends du Festival Clair de Nuit et seront attribués par tirage au sort.

La validité des lots sera précisée aux gagnants. Passée la date indiquée, le lot n'aura plus aucune valeur et sera perdu pour son détenteur.

Les gagnants seront avisés de leur gain en direct les soirs des 26, 27, 28 juillet et 2, 3, 4 août. Les lots seront remis isolément ou répartis en différentes dotations (4 ou 5 lots par soir). En cas d'absence des gagnants, les lots seront remis en jeu. Aucun lot ne pourra être échangé ou remplacé par sa valeur marchande.

Lots attribués à Dambach-la-Ville

- **Vendredi 26 juillet**

- 1 repas pour 2 personnes (soir) - *Restaurant Au Boeuf Rouge, Andlau*
- 1 nuitée pour 2 personnes avec petit-déjeuner et 1 bouteille de Crémant offerte au bar de l'Hôtel – *Hôtel-Restaurant Le Vignoble, Dambach la Ville*
- 1 coffret de 2 bouteilles - *Vignobles Ruhlmann Schutz, Dambach-la-Ville*
- 1 sujet bois - *Au Ptit Bonheur, Nothalten*
- 2 entrées au *Parc Alsace Aventure, Le Hohwald*
- 1 repas pour 2 personnes (midi) - *Restaurant Kirmann, Epfig*
- 1 coffret de bière La Saint Pierre (4 x 50 cl) – *Brasserie Alsabières, St Pierre*
- Pack collector Clair de Nuit

- **Samedi 27 juillet**

- 1 week-end « Plaisir » comprenant 1 nuitée pour 2 personnes en chambre confort + petit-déjeuner + diner 3 plats (hors boisson) – *Hôtel Kastelberg, Andlau*
- 1 repas pour 2 personnes (midi ou soir) - *Restaurant Aux Deux Clefs, Dambach-la-Ville*
- 1 coffret de 2 bouteilles - *Vignobles Ruhlmann Schutz, Dambach-la-Ville*
- 1 sujet bois - *Au Ptit Bonheur, Nothalten*
- 3 bouteilles de Crémant - *maison Charles Frey, Dambach-la-Ville*
- Pack collector Clair de Nuit

- **Dimanche 28 juillet**

- 1 nuitée + petit déjeuner pour 2 personnes - *Hôtel-Restaurant Mont Champ du Feu, au Champ du Feu*
- 1 coffret de 2 bouteilles de vin - *Viticulteur Francis Beck Et Fils, Efig*
- 1 coffret de bière La Saint Pierre (4 x 50 cl) – *Brasserie Alsabières, St Pierre*
- 1 sujet bois - *Au Ptit Bonheur, Nothalten*

- 2 entrées au *Parc Alsace Aventure, Le Hohwald*
- 1 bon d'une valeur de 150 € - *Restaurant Domaine du Vieux Pressoir, Itterswiller*
- 1 objet en bois - *Francis Clog, Dambach-la-Ville*
- Pack collector Clair de Nuit

Lots attribués à Andlau

• Vendredi 02 août

- 1 nuitée + petit déjeuner pour 2 personnes - *Tilly's bed&breakfast, Le Hohwald*
- 1 coffret de 2 bouteilles de vin - *Viticulteur Francis Beck Et Fils, Efig*
- 1 coffret de bière La Saint Pierre (4 x 50 cl) – *Brasserie Alsabières, St Pierre*
- 1 sujet bois - *Au Ptit Bonheur, Nothalten*
- 2 entrées au *Parc Alsace Aventure, Le Hohwald*
- 3 bouteilles de vin - *Restaurant Kirmann, Efig*
- Pack collector Clair de Nuit

• Samedi 03 août

- 1 repas pour 2 personnes (midi) - *Restaurant L'Essentiel, Barr*
- 1 week-end « Plaisir » comprenant 1 nuitée pour 2 personnes en chambre confort + petit-déjeuner + diner 3 plats (hors boisson) – *Hôtel Kastelberg, Andlau*
- 3 bouteilles de Vin - *Viticulteur Vincent Stoeffler, Barr*
- 1 coffret de bière La Saint Pierre (4 x 50 cl) – *Brasserie Alsabières, St Pierre*
- 1 sujet bois - *Au Ptit Bonheur, Nothalten*
- 2 entrées au *Parc Alsace Aventure, Le Hohwald*
- 3 bouteilles de Crémant - *Cave Wolfberger, Dambach-la-Ville*
- Pack collector Clair de Nuit

• Dimanche 04 août

- 1 nuitée pour 2 personnes (sur réservation) - *Hôtel-Restaurant Marchal, Le Hohwald*
- 1 coffret de 2 bouteilles de vin - *Viticulteur Francis Beck Et Fils, Efig*
- 1 coffret de bière La Saint Pierre (4 x 50 cl) – *Brasserie Alsabières, St Pierre*
- 1 sujet bois - *Au Ptit Bonheur, Nothalten*
- 2 entrées au *Parc Alsace Aventure, Le Hohwald*
- Day SPA pour 1 personne - *Hôtel Arnold, Itterswiller*

- Pack collector Clair de Nuit

ARTICLE 6 : TIRAGE AU SORT

Lots et gagnants seront tirés au sort et répartis entre les soirées du festival.

ARTICLE 7 : REGLEMENT

Le présent règlement est consultable à la Communauté de Communes du Pays de Barr, 57 rue de la Kirneck, 67140 Barr, sur le site internet www.clairdenuit.fr. Il est envoyé gratuitement sur simple demande.

ARTICLE 8 : EXONERATION DES RESPONSABILITES

La Communauté de Communes du Pays de Barr et ses partenaires ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables d'une distribution défectueuse du courrier aux gagnants ou d'événements hors de leur contrôle (grèves, accidents, force majeure...)

En outre, la Communauté de Communes du Pays de Barr et ses partenaires ne pourraient être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté ou si les termes du présent règlement étaient amenés à changer.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION

Le fait de participer à ce jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Toute indication inexacte de la part d'un participant sur son identité entraînera de plein droit l'annulation de sa participation.

Les gagnants autorisent la Communauté de Communes du Pays de Barr à utiliser à titre publicitaire, dans le cadre de ce concours, leur nom, prénom et image, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou avantage autre que l'attribution du lot. Un lot ne pourra être échangé ou remplacé par sa valeur marchande.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Les données recueillies sont à l'usage exclusif de la CC Pays de Barr et ont pour finalités : statistiques, remise des prix et diffusion de lettres d'information du festival Clair de Nuit. La conservation des données personnelles est effective tant que le participant est inscrit à la lettre d'information Clair de Nuit.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (RGPD), les participants peuvent exercer leurs droits en contactant la Communauté de Communes du Pays de Barr, par courrier au 57 rue de la Kirneck - 67140 Barr ou par mail à contact@paysdebarr.fr.